Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

ARRET COURS DE DANSE

Par 3conscious

Bonjour,
J'ai inscrit ma fille à un cours de danse hebdomadaire. J'ai remis en début d'année 3 règlements pour les 3 trimestres de cours.
Lors du premier trimestre, de nombreux incidents et absences de la prof nous ont décidées à stopper l'activité. J'ai informé la prof des raisons de notre mécontentement par rapport à son manque de professionnalisme et de notre décision dans la mesure ou celle-ci ne pouvait mettre en place un remplaçant en cas d'absence.
Je lui ai demandé de me faire parvenir mes règlements pour les 2 trimestres à venir et lui ai indiqué ne pas attendre de remboursement pour le premier trimestre non terminé. Sans nouvelle de la prof, j ai pensé que la prof avait déchiré mes chèques, mais voilà que je vois passer en banque début janvier mon chèque pour le 2ème trimestre... J'appelle la prof pour avoir un échange avec elle mais alle ne décroche pas...

A t elle le droit d'encaisser mon règlement?
Quels sont mes recours possibles?

Merci d'une réponse.
Bien cordialement.